

## FORMATIONS INCENDIE

### FORMATION PERMIS DU FEU



L'objectif de cette formation est de mettre en oeuvre les contrôles des risques d'incendie et d'explosion. Le permis de feu est un document signé par la personne en charge de la sécurité dans l'entreprise. Il doit être initié avant toute intervention de travail par point chaud. Cette formation s'adresse donc aux responsables et au personnel affecté à ces travaux.

#### 1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir apprécier les risques dans les opérations de **travaux par points chauds**,
- Être apte à prendre les mesures préventives avant le début des travaux par points chauds,
- Être apte à mettre en place les mesures de surveillance après les travaux,
- Être capable de remplir correctement une autorisation de travaux par points chauds.

#### 2. PUBLIC CONCERNE

- Directeurs d'établissement des secteurs industriel et tertiaire,
- Personnel effectuant des Travaux Par Points Chauds, technicien de maintenance, agents de sécurité,...

#### 3. ORGANISATION DE LA FORMATION

##### Nombre de participants

8 stagiaires maximum

##### Durée

4 heures

##### Lieu

Intra entreprise

#### 4. METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposé théorique avec appui audiovisuel
- Exercices pratiques de rédaction

#### 5. FORMATION THEORIQUE

##### Risque incendie

- > triangle du feu,
- > feux couvant,
- > modes de propagation

### **Travaux par points chauds**

- > définition,
- > procédés,
- > dangers de l'acétylène

### **Permis de feu**

- > Intérêt à établir ce document
- > obligations et responsabilités
- > durée de validité
- > procédure opérationnelle : avant, pendant, après les travaux.

## **6. FORMATION PRATIQUE**

- > Étude d'un cas concret pour chaque stagiaire sur le site de l'établissement
- > Élaboration d'un document « permis de feu » par le stagiaire à partir de l'étude de cas